

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 26

Pouvoir : 3

Date de la convocation :
16 mars 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le vingt mars à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER a désigné comme secrétaires de séance Chantal FATTIER et Diane UBINA.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Didier PICARD, Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL, Amélie VION, Philippe BESSET, Françoise FAUTRELLE, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Sacha PACAUD, Edwige GAUDILLERE, Loïc COUVET, Virginie ERRARD, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESSEON, Chantal FATTIER, Patrick CHARTON, Diane UBINA, Pierre COLIN, Delphine DEVOS, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Richard MILON à Nelly MONNOT, Déborah ANTUNES à Florence PLISSONNIER, Didier BERNARD à Pierre COLIN.

Objet : Election des Adjoints au Maire

Exposé :

Le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du CGCT, les Adjoints sont élus parmi les membres du Conseil municipal, au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour à la majorité relative est organisé. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise à la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

Le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à présenter leurs listes de candidatures.

Après dépôt des listes, il est procédé au scrutin conformément aux règles en vigueur.

Les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Visa :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-7-2,

Vu la délibération du Conseil municipal fixant le nombre d'Adjoints au Maire,

Considérant qu'il convient à présent de procéder à leur élection.

Délibération :

Madame le Maire propose la candidature de :

Monsieur Didier PICARD

Madame Brigitte MARTIN

Monsieur Fabien ROSSIGNOL

Madame Amélie VION

Monsieur Philippe BESSET

Madame Françoise FAUTRELLE

Il n'y a pas d'autre candidature.

Chaque Conseiller municipal à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

À l'issue du dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 29
- Bulletins blancs : 6
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Résultats du vote :

- Liste conduite par Monsieur DIDIER PICARD : 23 voix

En conséquence, la liste conduite par Monsieur Didier PICARD ayant obtenu la majorité requise est proclamée élue.

Sont proclamés Adjoints au Maire de la commune de Saint-Rémy :

1. PICARD Didier
2. MARTIN Brigitte
3. ROSSIGNOL Fabien
4. VION Amélie
5. BESSET Philippe
6. FAUTRELLE Françoise

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire



Certifié exécutoire pour avoir été reçu à
la Sous Préfecture
le 23 MARS 2026
et publié, affiché ou notifié
le 23 MARS 2026
Florence PLISSONNIER
Maire

